

Séance du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois mars à dix-neuf heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, suivant la convocation du 16 Mars 2026 de Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Maire sortant de Moissannes, présidé par Monsieur TALABOT Dominique conseillé le plus âgé.

Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUJER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents :

Procurations :

Le secrétariat a été assuré par :

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11

OBJET : ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE MOISSANNES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme AUBERGER Marie-Sophie, 9 voix (neuf voix)
- M. BARRA Pierre-Yves, 2 voix (deux voix)

- Mme AUBERGER Marie-Sophie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré en séance

Le 20/03/2026

Le Maire



La secrétaire de séance :



Publiée le :